

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité pour tous



Centre de Formation d'APPRENTIS

La Brosse - 89290 VENOUY

Tél : 03 86 45 15 23

@ : cfa.yonne@educagri.fr

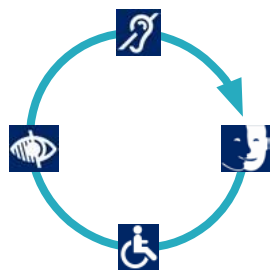


Accessibilité de l'établissement



Bienvenue au CFA d'Auxerre

Centre de Formation d'Apprentis



↪ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui, sur demande non

↪ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment aux différentes situations de handicap.

oui non



 Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

↪ Le personnel est sensibilisé.

Le personnel de l'accueil est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap et de le diriger vers le référent handicap.

↪ Le personnel est formé

La référente handicap est formée à l'accueil des différentes personnes en situation de handicap.

Une formatrice est qualifiée pour accueillir et communiquer en langue des signes (sur demande).

↪ L'ensemble du personnel sera sensibilisé courant 2021.



Matériel adapté

↪ Le matériel est entretenu et réparé oui non

↪ Le personnel connaît le matériel oui non

 Référente handicap : Marie GEORGET 03.86.45.15.23

 Cfa.yonne@educagri.fr

 Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

Les locaux du CFA appartiennent à la Région Bourgogne Franche-Comté et ne pas tous accessibles actuellement aux personnes en situation de handicap.

Le CFA ne peut pas faire de travaux d'accessibilité sans l'accord de la région

Des travaux d'aménagements validés par la région sont prévus dans les prochaines années au sein de l'EPL Les Terres de l'Yonne.

Voici les aménagements **accessibles** ou **inaccessibles** à ce jour.

Certaines prestations sont accessibles sur demande



1. Accueil



L'accueil est accessible à tous



Une aide peut être apportée à la demande pour les personnes en situation de handicap visuel/ auditif.

2. Salles de cours



Les salles de cours sont accessibles par une entrée pour les personnes à mobilité réduite.



Une aide peut être apportée à la demande pour les personnes en situation de handicap visuel/ auditif.

3. Sanitaires



Un sanitaire spécifique est mis à la disposition des personnes à mobilité réduite.



Une aide peut être apportée à la demande pour les personnes en situation de handicap visuel/ auditif.

4. Internat



Les chambres ne sont pas adaptées pour des personnes à mobilité réduite.

5. Terrains agricoles (parcelles EPL et délocalisation)



Ces installations ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap moteur (sauf autonomie physique et possibilité utilisation outils techniques).

6. Plate-forme Travaux pratiques





Ces installations ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap moteur (sauf autonomie physique et possibilité utilisation engins de chantier).

Ces installations ne pourront pas être aménagées.

7. Restauration collective de l'EPL



Ce bâtiment est accessible à  
Une aide peut être apportée à la demande